

A l'attention de M. Maurice NGULU KIAMA
Administrateur Directeur Technique ai

**SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER
DU CONGO (S.N.C.C.)
B.P. 298 (Place de la Gare)
LUBUMBASHI (Province du Katanga)
République Démocratique du CONGO**

Bruxelles, le 16 novembre 2006

Monsieur l'Administrateur Directeur Technique,

Concerne : R.D.C. – Province du Katanga : Ligne Kabalo – Kalémie - Nyemba
Réhabilitation du pont Nyemba - BK 620,985.
Autorisation de circulation

Par la présente et faisant suite à notre courrier du 10 novembre dernier adressé par M. Yvan LELOUX à M. LUBULI, Directeur Régional à Kalemie, nous avons l'honneur et le plaisir de vous confirmer notre accord et donc notre autorisation quant à la circulation sans aucune restriction sur le nouvel ouvrage dès ce jour.

Vous souhaitant bonne réception de la présente et demeurant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire dont vous auriez besoin, veuillez agréer,
Monsieur l'Administrateur Directeur Technique, l'assurance de notre considération distinguée.



E. DEBLON
Directeur Administratif & Commercial

Copie : MM. M. FRANCOYS et R. GAMBART et Mmes A. EIJKELENBURG & G. SMANS (CTB/Bruxelles)
MM. M. DEMEURE et J. VAN GYSEL (CTB/Kinshasa)
MM. C. LECRON et C. JORIS (AM PONCIN)
MM. Patrick STEYAERT & Luc REGOUT & O. PHILIPPE & Yvan LELOUX (TRANSURB)

N/Réf. : OP/C01C25607/AG